



Procès verbal d'ouverture d'un testament

Par **zsoyyo**, le **23/02/2011** à **13:22**

Bonjour, mon oncle, est décédé, ce mois-ci. Il n'avait comme famille, que ses deux neveux, dont moi. Par testament olographe, déposé chez un notaire, il a laissé tous ses biens à l'autre neveu, ce qui est son droit et ce que je ne conteste pas. Je sais que l'ouverture du testament a déjà eu lieu. J'aimerais savoir si j'ai le droit d'obtenir une copie du procès-verbal de l'ouverture et de l'état du testament.

Par **toto**, le **23/02/2011** à **23:49**

bonsoir, Je croyais qu'une ouverture de succession et rédaction de l'acte de notoriété devait se faire en présence de la dévolution supposée avant ouverture du testament... Ce sont à priori la famille la plus proche, car c'est celle qui est le plus habilitée à déclarer la liste des héritiers. Imaginez que votre oncle vous ait confié qu'il avait un enfant naturel quelque part !